



## Assemblée générale du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 – 17 h00

### Compte-rendu

#### 1 – Rapport sur les activités de l'Association en 2016-2017

##### • Recensement et localisation des DAE

Le travail de recensement des défibrillateurs se poursuit.

ARLoD a adressé une lettre signée par le SAMU du département et ARLoD aux communes et communautés de communes de divers départements : Gard, Hérault, Moselle, Meurthe et Moselle, Tarn et Garonne.

Ce travail est très long et demande des vérifications pour éviter des doublons. De plus, des relances doivent être faites aux interlocuteurs n'ayant pas répondu afin de savoir si la commune n'a pas de DAE ou n'a pas répondu.

Fréquemment, il est nécessaire de téléphoner (aux jours et heures d'ouverture) pour compléter ou corriger les données.

ARLoD a reçu le fichier des DAE sous contrat maintenance d'un distributeur (> 5 000 DAE), en cours d'exploitation. Elle vient de recevoir d'un fabricant le fichier de DAE sous contrat de maintenance (> 8 000 DAE). Ce fichier très incomplet (souvent adresse de facturation et non localisation, horaires d'accessibilité non précisés). Il va nécessiter un gros travail avant d'être importé.

Le fichier ARLoD vient de dépasser fin mai les 23 000 DAE recensés.

ARLoD est freinée dans ce travail par son manque de moyens. Nous estimons qu'une personne à temps plein peut recenser environ 5 000 DAE sur un an.

##### • Participation aux Congrès

ARLoD est présente (stand) aux principaux congrès : Journées européennes de la Société Française de Cardiologie, SFAR, SRLF, CFRC et a participé à Secours Expo 2017, qui, sur trois jours, réunit des secouristes de toute la France.

##### • Création d'une base nationale de données des DAE

La Loi votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale (Loi n° 837 du 13 octobre 2016) n'a pas été mise à l'ordre du jour du Sénat. Elle prévoyait notamment la création d'une base de données nationale des défibrillateurs. Il va donc falloir travailler sur cette question avec la future Assemblée.

##### • Règlement européen sur les dispositifs médicaux

En mai 2017, ont été publiées les Recommandations Européennes concernant les dispositifs médicaux. Les défibrillateurs en font partie et vont passer de la classification II b à classe III.

Ces recommandations concernent en particulier les fabricants qui seront responsables de la traçabilité des produits et devront obliger leurs distributeurs à la faire (inscription dans le contrat de distributeur). Ils pourront faire des audits chez leurs sous-traitants. De plus, les dossiers à déposer pour les dispositifs médicaux nouveaux ou lors du renouvellement des dossiers devront être beaucoup plus étayés.

Espérons que leur mise en application se fera avec sérieux et permettra de professionnaliser ce "marché" et en particulier d'assurer une véritable maintenance des DAE.

#### • **Travail avec les Sociétés savantes et Associations**

ARLoD s'est rapproché de la FFC et a participé en janvier 2017 à une réunion de travail. Des projets d'actions communes seront à envisager.

Les relations sont régulières avec la SFMU et SAMU de France. Nous avons des demandes de SDIS qui aimeraient disposer du fichier d'ARLoD. Nous prenons toujours dans ce cas contact avec le SAMU, qui ne nous répond pas toujours. Nous aimerions que les urgentistes et leurs organisations s'impliquent un peu plus et notre demande d'avoir des correspondants (un PH et un ARM) dans chaque SAMU n'a toujours pas abouti. ARLoD est toujours en relation avec RéAC, qui travaille dans le même sens. Une des responsables est, rappelons le, administrateur d'ARLoD.

#### • **Mairie de Paris, SAMU de Paris, BSPP**

Un accord va être trouvé pour qu'il y ait un fichier unique pour Paris. Cela est souhaitable car, s'il est déjà difficile de constituer un fichier, la mise à jour de différents fichiers est plus que problématique.

*(A noter que pour le département de la Côte d'Or (21), les choses sont claires. Il n'y a qu'un seul fichier, celui d'ARLoD et le SAMU 21, s'il est informé de nouveaux DAE ou de modifications, fera les modifications directement sur la base de données ARLoD à laquelle il a accès.)*

Pour Paris, ARLoD met comme condition, compte tenu des engagements pris vis-à-vis des fabricants et distributeurs qui nous fournissent des informations, que ce fichier ne soit pas communiqué à d'autres organismes (en particulier à but lucratif). Le Pr Pierre CARLI a compris nos préoccupations et nous a donné son accord.

#### • **Fabricants et distributeurs**

Certains fabricants et distributeurs ont compris l'importance de collaborer avec ARLoD. C'est dans leur intérêt (actuellement un DAE est apporté par un témoin sur le lieu d'un arrêt cardiaque une fois sur 10 - données RéAC, fin 2016) et le faible taux de survie à 30 jours de l'ordre de 6 % ne milite pas pour l'installation de DAE.

Une association va être créée regroupant au départ certains fabricants et distributeurs avec pour objet de mettre en commun leurs connaissances pour lutter contre la mort subite cardiaque et pour préparer et diffuser des informations et recommandations relatives aux défibrillateurs cardiaques externes automatisés. Votre Président sera membre fondateur de cette association.

#### • **Programme Si-Samu**

L'ASIP prépare le futur logiciel commun de régulation des SAMU. En cours d'année 2017, le premier test grandeur réelle va être mis en place avec le SAMU du Haut Rhin ((SAMU 68).

Ce logiciel n'a pas pour vocation de recenser les DAE, mais désire intégrer les données existantes.

Une réunion va être prochainement programmée "si-samu et ARLoD".

Les problèmes techniques trouveront solution, mais reste posée la question de la gestion de la base de données des DAE (intégration des DAE et mises à jour).

## **2 – Rapport financier**

En 2016, les ressources de l'Association ont été les suivantes : cotisations et dons, subventions de la DGS (20 K€) et de la FFC (2,5K€).

Pour 2017, la même demande a été faite à la DGS et devrait être acceptée. Une demande a également été déposée à la FFC.

Ces maigres recettes couvrent les frais de l'Association : bureau, hébergement des sites, frais informatique, déplacements et congrès.

Elles n'autorisent pas à embaucher du personnel à temps complet. En 2016, une salariée (emploi aidé) a travaillé pendant environ 6 mois. En 2017, une étudiante de l'ILIS –Lille a fait son stage de 8 semaines.

En 2017, pour notre site [www.defib-arlod.fr](http://www.defib-arlod.fr), nous avons changé d'hébergeur. Nous avons gagné en efficacité et rapidité et profité de ce transfert pour effectuer différentes améliorations ou corrections concernant l'importation des données.

## **3 – Propositions pour 2017-2018**

### **• Prolongation des actions de recensement et localisation des DAE**

Les efforts ne s'arrêtent pas et le travail se fait avec le concours d'aides extérieures en fonction des moyens financiers de l'Association.

### **• Projet de Séminaire :**

#### **“Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite”.**

Lors de la création d'ARLoD, les fondateurs avaient clairement indiqué à leurs interlocutrices de la Direction Générale de la Santé qu'ARLoD mettait en place les outils pour étudier la faisabilité du recensement, mais qu'à terme, ce travail de santé publique devait être repris par un organisme officiel.

Au bout de 10 ans (décret autorisant les non médecins à utiliser les défibrillateurs automatisés externes n°2007-705 du 4 mai 2007), aucune solution n'a pu être trouvée.

Notre bureau propose de réunir en 2018 un séminaire intitulé :

“Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite”.

Ce séminaire regrouperait tous les acteurs concernés : ministère de la santé (DGS, DGOS, ANAES, HAS), les sociétés savantes et professionnelles (SFMU, SAMU de France, CFRC, SFC, SRLF, SFAR), les fondations et associations (FFC, Croix rouge française, secouristes ...), RéAC et les Centres d'Expertise de la mort subite, ASIP-Santé et Si-samu, les Fabricants et distributeurs, les SAMU, et CESU, les SDIS et BSPP, les politiques....

La presse sera informée et invitée (conférence de presse en fin de journée).

*L'objectif de ce séminaire est de déboucher sur un consensus sur des mesures concernant l'éducation et la formation aux gestes qui sauvent, le recensement et la localisation des défibrillateurs permettant aux services d'urgence SAMU et SDIS d'informer les témoins, la maintenance des appareils pour qu'ils soient en état de fonctionner.*

Le bureau et le CA vont travailler sur ce projet ambitieux : contenu et financement.

### **• Urgences 2018**

Dans le cadre du congrès de la SFMU, ARLoD proposera une session sur la mort subite et la défibrillation.

Sybille GODDET-BETE prépare un projet en ce sens.

*Compte rendu rédigé par Bruno THOMAS-LAMOTTE -18 juin 2017*